# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

\_\_\_\_\_

## Direction Générale de la Prévention des Risques

#### Décision du 11 Février 2022

relative à l'approbation du guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et listé en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018

NOR: TREP2203838S (Texte non paru au journal officiel)

**Public :** tous publics utilisateurs d'installations domestiques fonctionnant au gaz, installateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, fabricants d'appareils à gaz ou d'accessoires, organismes habilités pour viser les certificats de conformité, organismes habilités pour certifier les matériels à gaz.

**Objet :** décision portant approbation du guide thématique élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), intitulé « AAS - Aptitude au soudage » et référencé « Edition 2 — Février 2022 » figurant en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes.

Entrée en vigueur : la présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice :** par la présente décision, le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et référencé « Edition 2 – Février 2022 » est approuvé. Il remplace le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) et référencé et daté de SEPTEMBRE 2019.

**Références**: La présente décision est publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

## La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment son livre V, titre V, chapitres IV et VII;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes, notamment son article 5 ;

Vu la décision BSERR n°18-014 du 13 avril 2018 portant reconnaissance d'un organisme professionnel compétent et représentatif pour l'établissement des guides listés en annexe 1 de l'arrêté du 23 février 2018 ;

Vu le courrier du Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG) en date du 2 février 2022 sollicitant l'approbation du guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » édition 2 – Février 2022 ;

#### Décide:

### Article 1er

Le guide thématique « AAS - Aptitude au soudage » élaboré par le Centre national d'expertise des professionnels de l'énergie gaz (CNPG), référencé « Edition 2 » et daté de FEVRIER 2022, est approuvé.

#### Article 2

Le guide professionnel précité peut être obtenu gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès du CNPG.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 11 Février 2022

Pour la ministre et par délégation : Le chef du service des risques technologiques,

Philippe MERLE